

Comment devenir membre de l'UGGI

Tous les pays où a été développée "de l'activité indépendante dans la géodésie et la géophysique" est éligible pour adhérer à l'UGGI. Nous croyons que l'adhésion à l'UGGI contribue au bien-être scientifique de nos pays membres, et qu'elle peut éventuellement mener aux avantages économiques grâce à un échange rehaussé de l'expertise scientifique et technique.

Une copie des [Statuts et du règlement intérieur](#) est disponible sur le site web (www.iugg.org). Selon nos Statuts, l'information suivante est obligatoire, et constitue une demande pour l'adhésion. Si vous avez des questions spécifiques près avoir révisé les cinq étapes, veuillez contacter le Secrétariat de l'UGGI (secretariat@iugg.org).

Étape 1: Quelle entité, ou Organisation Adhérente, représentera votre pays à l'U.G.G.I.?

Veillez identifier l'adresse physique et celle du courrier électronique, ainsi que les numéros de télécopie et de téléphone de cette Organisation Adhérente. Celle-ci est normalement l'académie scientifique principale, ou le conseil national des recherches. Pourtant, elle peut aussi être une autre institution ou association d'institutions, que ce soit gouvernementale ou non, qui représente vos activités géodésiques et géophysiques. Un pays est représenté par une seule entité, sauf au cas de circonstances extraordinaires. Pour des exemples des Organisations Adhérentes, veuillez consulter l' Annuaire de l'UGGI, disponible sur Internet (www.iugg.org). L' Annuaire est un document de référence des membres, officiers administratifs, et officiers des Associations et Commissions de l'UGGI. Il est mis à jour chaque année et distribué gratuitement. Chaque publication s'efforce de mettre à jour l'information de contact pour des centaines de personnes qui participent activement aux activités scientifiques de l'UGGI. L'information est recueillie tout au long de l'année jusqu'au début décembre. La copie pour imprimer est envoyée à l'éditeur fin décembre, et les Annuaires sont distribués dès que possible après leur publication.

Étape 2: L'Organisation Adhérente doit établir un Comité National pour l'U.G.G.I. et identifier au moins un officier.

La plupart des Comités Nationaux identifient le Président et le Secrétaire du Comité, mais quelques Comités identifient des officiers nationaux. Veuillez fournir les adresses physiques et celles du courrier électronique, ainsi que les numéros de téléphone et de télécopie pour tous les officiers. Le numéro de télécopie et l'adresse du courrier électronique de l'officier qui sera le Correspondant de l'U.G.G.I. pour le Comité National doivent aussi être identifiés. Le terme de ces officiers est normalement, mais pas forcément, le même que le Quadrennium de l'U.G.G.I. (2003-2007).

Étape 3: Nommer un Correspondant pour chaque Association.

L'UGGI consiste en ses sept Associations, dont chacune représente une discipline de la géodésie ou de la géophysique. Les Associations sont:

- Association International de Géodésie (IAG/AIG)
- Association International de Géomagnétisme de d'aéronomie (IAGA/AIGA)
- Association International des Sciences Hydrologiques (IAHS/AISH)
- Association International de Météorologie et des Sciences de l'Atmosphère (IAMAS/AIMSA)

- Association International des Sciences Physiques de l'Océan (IAPSO/AISPO)
- Association International de Sismologie et de Physique de l'Intérieur de la Terre (IASPEI/AISPIT)
- Association International de Volcanologie et de Chimie de l'Intérieur de la Terre (IAVCEI/AIVCIT)

Chaque Association voudrait pouvoir contacter une seule personne qui représenterait les intérêts de cette Association à l'intérieur de votre Comité National. Autant qu'il est possible, veuillez fournir les adresses physiques et celles du courrier électronique, ainsi que les numéros de téléphone et de télécopie d'un représentant pour chaque Association. Dans la plupart des pays, ces individus sont nommés par le Comité National mais il serait aussi possible d'avoir des élections plus formelles conduites par l'Organisation Adhérente.

Étape 4: Indiquez si vous souhaiteriez devenir Membre Régulier ou Membre Associé.

Membre Régulier (Payant)

Les membres réguliers peuvent envoyer un délégué aux réunions quadriennales du Conseil de l'U.G.G.I., et peuvent voter sur les matières administratives. Les scientifiques des pays membres peuvent être officiers dans les Associations et aussi voter dans leurs réunions. Un membre régulier paie un montant annuel selon l'échelle (la " catégorie") établie par la Commission des Finances de l'U.G.G.I. (ci-dessous), ce qui est expliqué dans le Statut III et Règlement Intérieur III (disponible sur Internet).

Votre demande doit spécifier dans quelle catégorie d'adhésion vous souhaitez entrer. Les pays devraient s'inscrire dans une catégorie qui est consistante avec leur économie générale et aussi avec leur participation lors des Assemblées Générales. Comme guide pour vous aider à choisir une catégorie, L'Annuaire 2005 de l'U.G.G.I. donne une liste des pays membres de l'U.G.G.I. et de leur catégorie d'adhésion (aux pages 9-10). Un pays membre régulier qui ne fait pas le paiement annuel sera temporairement dans une classe d'adhésion spéciale, celle des "observateurs."

En 2005, une unité d'adhésion vaut \$1525. La commission des Finances utilise un algorithme pour déterminer le prix d'une unité d'adhésion, et fait aussi une révision des catégories des membres réguliers au moins une fois par quadrennium.

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Unités de Contribution	1	2	3	5	7	10	15	20	25	30	35	40

Membres Associés (non-payants)

Les membres Associés n'ont pas le droit du vote, et les personnes des pays Associés ne peuvent pas être officiers dans l'U.G.G.I. ou dans ses Associations. De l'autre côté, les scientifiques sont les bienvenus à toutes les activités scientifiques et sociales de toutes les réunions de l'U.G.G.I. et des Associations. Les data et les recherches scientifiques qui s'accomplissent dans les pays des Membres Associés sont estimés en grand valeur, et les opportunités de faire des liens et de collaborer avec les autres membres de l'U.G.G.I. sont améliorées. Les Membres Associés reçoivent toute la correspondance normale de l'U.G.G.I., comme les détails sur les réunions à venir et des informations sur les demandes pour les bourses des voyages.

L'Adhésion Associée est encouragée comme un premier pas vers l'adhésion régulier si la condition économique du pays ne permet pas actuellement le paiement des montants annuels.

Étape 5: Faites la demande.

Quand les informations sollicitées ci-dessus seront prêtes, veuillez présenter votre demande en forme d'une lettre au Secrétaire Générale de l'U.G.G.I. Votre demande sera considérée selon le processus suivant (Section II des Statuts, section 14):

1. Des copies seront envoyées aux membres du Comité Exécutif de l'U.G.G.I., qui détermineront les valeurs scientifiques de la demande.
2. La demande ainsi que la recommandation du Comité Exécutif seront envoyées aux Organisations Adhérentes des membres réguliers de l'U.G.G.I. à travers leurs Comités Nationaux, qui voteront à accepter la demande. Si la vote par correspondance est affirmative, alors l'adhésion du pays sera acceptée de manière provisoire, avec tous les droits et privilèges de l'adhésion, jusqu'à la prochaine réunion formelle du Conseil des Pays Membres de l'U.G.G.I. (qui aura lieu en 2007), quand une vote finale sera faite. Le paiement annuel sera attendu dès l'année de l'adhésion provisoire.